

ÉTUDE STRATÉGIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME EN TUNISIE

SYNTHESE

Avril 2009

SYNTHÈSE

PRÉAMBULE

L'écotourisme est un tourisme responsable ayant un faible impact sur l'environnement, et qui procure des avantages aux populations locales. Il traduit de nouveaux modes d'exploitation et de mise en valeur du patrimoine naturel et humain dans une dynamique de développement durable.

L'écotourisme repose sur quatre principes :

- La valorisation de la préservation et de la protection de l'environnement
- La contribution équitable au développement économique local
- La prise en compte des besoins des communautés hôtes
- La promotion d'une expression touristique authentique et responsable.

I DIAGNOSTIC

I-1 Potentialités du tourisme écologique en Tunisie

La Tunisie dispose de potentialités naturelles et d'une volonté individuelle et collective pour la promotion du tourisme écologique en dépit de certaines contraintes.

a) Existence d'un potentiel naturel avéré

Une soixantaine de sites, qui par leurs spécificités et leurs caractéristiques, ont retenu l'attention des spécialistes nationaux et internationaux. Ces potentialités éco-touristiques révèle une richesse des ressources naturelles (faunistiques, floristiques et géologiques) culturelles et humaines indéniables qui révèlent des possibilités d'activités très diversifiées (observation de la nature, randonnées, agritourisme, arts et traditions populaires).

b) Existence d'initiatives individuelles et collectives

Les services et produits d'écotourisme aujourd'hui disponibles en Tunisie sont dus à des initiatives pionnières de la part :

- d'associations nationales et internationales d'appui au développement : l'écotourisme y est perçu comme une activité annexe pouvant générer des revenus aux communautés locales et réduire le recours aux ressources naturelles limitées.
- de promoteurs privés qui croient en leurs projets, même si ces derniers ne sont pas encore totalement intégrés dans une démarche de développement local en ce sens qu'ils n'associent pas toujours les populations locales dans le processus éco-touristique.

c) Marché prometteur et rémunérateur

La réalisation des projets d'écotourisme nécessite des investissements certes plus réduits que ceux du tourisme classique ; l'écotourisme ne bénéficie aujourd'hui que des incitations communes (enregistrement au droit fixe, exonération des bénéfices réinvestis..) ; les avantages qui découlent de la localisation des projets dans des zones de développement régional paraissent insuffisants pour assurer la rentabilité du secteur et accroître son attractivité.

I-2 Contraintes du tourisme écologique en Tunisie

a) Barrières culturelles et absence de consensus

Le développement local étant un projet communautaire qui nécessite, à chaque étape, une concertation, est confronté à la différence des niveaux de sensibilisation des acteurs de conception, de validation, de mise en œuvre et d'exploitation des projets. Les efforts sont individuels et épars et ont, par conséquent, de faibles retombées sur le bien être des populations locales (peu de création d'emploi notamment).

b) Organisation et institutions inadaptées

b.1 Profession

L'opérateur de l'écotourisme se heurte à la difficulté majeure, de la non reconnaissance d'un statut spécifique qui lui permette de surmonter les difficultés d'agrément et d'autorisation

d'exploitation, qui ne relèvent pas du seul ministère du tourisme et qui n'entrent que difficilement dans le cadre des procédures administratives.

- En effet, le montage d'un produit d'écotourisme nécessite le concours de métiers et à des professionnels qui, dans beaucoup de cas, ne cadrent pas toujours avec la réglementation (guides spécialisés, moniteurs d'équitation, des spéléologues et botanistes)
- Contrairement au tourisme classique en Tunisie, l'écotourisme s'appuie sur des sites qui ne relèvent que rarement du seul ministère du tourisme, mais de multiples autorités moins sensibilisées à l'importance du projet (Agriculture, Culture, Intérieur Santé, Environnement, Domaines de l'Etat).
- Valorisation insuffisante des produits du terroir au regard des potentialités (phytothérapie, gastronomie, artisanat...)
- Proximité limitée des touristes avec les populations locales.

b2. Infrastructures

Les écomusées sont parfois vétustes, l'information n'est pas toujours actualisée ; enfin le manque de signalétique, l'absence de points panoramiques aménagés, et l'inexistence d'infrastructures d'hébergement sur les sites constituent des grosses lacunes de l'écotourisme tel qu'il est pratiqué aujourd'hui.

c) Absence de financements appropriés

Les incitations financières prévues pour le secteur touristique ne sont pas totalement appropriés :

- Seuil de l'éligibilité : capacité minimum de 40lits
- Les activités de loisirs se limitent actuellement aux parcs d'attraction destinés aux enfants.
- Certaines délégations à potentiel écotouristique ne sont pas classés « zone de développement régional »
- Le taux des primes d'investissement est trop faible
- Les institutions financières classiques du tourisme ne montrent que peu d'intérêt pour l'écotourisme, et la Banque de Financement des Petites et Moyennes ne finance pas le tourisme.

d) Promotion embryonnaire et méconnaissance des marchés

L'absence d'une politique nationale de marketing et de promotion de l'écotourisme constitue de frein à son développement, malgré une demande internationale forte et croissante, plus de 10% par an. Le « bouche à oreille » ou l'Internet sont, aujourd'hui, les canaux habituels de mise en relation des clientèles potentielles et des opérateurs locaux.

II ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

La stratégie nationale proposée dans le but de promouvoir l'écotourisme repose sur l'association de mesures macroéconomiques et de dispositions régionales et locales.

II-1 Axes de la stratégie

a) Réforme des institutions d'appui

a.1 Au plan national

- Reconnaissance de l'écotourisme comme activité touristique à part entière
- Création d'une structure de conception de l'écotourisme qui pourrait prendre la forme d'une commission nationale regroupant les différents départements (Tourisme, Environnement, Agriculture, Intérieur et Culture)
- Définition et proposition à l'approbation du Gouvernement des axes de développement, des choix, des programmes et des financements de l'écotourisme en Tunisie.

a.2 Au plan local

- Définition des potentiels et des programmes d'écotourisme et approbation par le Conseil régional, après avis des administrations régionales et en concertation avec les populations locales et notamment le mouvement associatif.
- Approbation et coordination des aides et facilitations régionales au profit des promoteurs privés.

b) Sensibilisation et formation

L'accompagnement et la préparation au développement de l'écotourisme passe par des programmes de sensibilisation et de vulgarisation visant le grand public (la clientèle nationale potentielle essentiellement), les populations locales (Promoteurs) et ainsi que les administrations et les professions impliquées dans le processus :

- Concepteurs et promoteurs de projets d'écotourisme
- Gestionnaires et employés du secteur
- Agents de l'administration impliqués dans l'engagement et le suivi des projets.

c) Promotion et commercialisation

Mise au point d'une stratégie promotionnelle et de communication sur les régions, les programmes et les projets.

c.1 Au plan national

Collecte et diffusion de l'information par tous les moyens disponibles (Internet, Edition, Salons spécialisés, Télévision et Radio)

c.2 Pour les opérateurs

Promouvoir l'écotourisme suppose de leur part diverses actions dont :

- Communiquer et construire les messages promotionnels autour des richesses locales via des sites Internet, reportages audiovisuels, participation aux salons et foires spécialisés, distribution de brochures...etc.
- Adhérer à des chartes internationales de développement durable
- Établir des partenariats avec les agences de voyages tunisiennes
- Établir des conventions avec les TO étrangers spécialisés

II-2 Modes de développement préconisés

a) La notion de modèle d'unité éco-touristique (MUE)

Des projets d'écotourisme ont été proposés dans le cadre de l'étude comme modèles pour d'autres projets aux conditions naturelles et socioéconomiques identiques. Pour certains sites, certaines régions et certaines activités au potentiel affirmé, six modèles d'unités éco-touristiques (MUE) ont été proposés et analysés :

- 1- Découverte de la nature (Ornithologie et botanique) : parc national d'Ichkeul
- 2- Découverte de la nature dans le sud : oasis de montagne
- 3- Découverte du milieu marin : l'archipel de Kerkennah
- 4- Randonnées, trekking, spéléologie : Zaghouan
- 5- Tourisme rural : l'agritourisme à Hazoua
- 6- Villages et traditions : des Ksour et Jessour à Béni Kheddache

Pour chaque MUE a été présenté un ensemble d'activités combinées à des services (hébergement, restauration, loisirs, information...), une estimation de l'impact sur les populations locales en terme de création d'emploi. Enfin, une proposition de la gestion environnementale requise et les conditions de faisabilité financière.

b) Modes de gestion des projets d'écotourisme

Tout projet d'écotourisme implique plusieurs opérateurs spécialisés (hébergement, restauration, transport, accompagnement, etc) qui doivent se coordonner pour la confection d'un produit dont la promotion et la commercialisation seront assurés par un opérateur unique (ensemblier) ou par l'ensemble des intervenants constitués en groupement d'intérêt économique.(GIE)

c) Intérêt économique et financier

Selon les MUE analysés, les chiffres d'affaires prévisibles varient entre 400 000 et 1 million de dinars, la valeur ajoutée s'établit entre 23% à 45% des recettes, les créations d'emplois permanents entre 13 et 31 en plus d'emplois saisonniers équivalant de 10 à 20 emplois à plein temps, avec des rentabilités allant de 13% à 32%.

III PLAN DE MISE EN ŒUVRE

III-1 Mesures institutionnelles

Les mesures préconisées portent sur :

- a) La constitution d'une commission interministérielle (commission nationale de l'écotourisme – CNET) chargée d'examiner et de faire approuver les politiques et programmes de développement de l'écotourisme ainsi que les mesures d'incitation et d'accompagnement
- b) La mise en place d'une structure (UDET : Unité de développement de l'écotourisme) se chargera de promouvoir le tourisme écologique en Tunisie, selon un mode de fonctionnement analogue à celui du Famex. L'UDET aura pour missions :
 - de susciter, recueillir, évaluer et approuver les projets privés en évitant un processus artificiel et administratif de développement « top - down » ;
 - de coordonner la participation effective de tous les ministères impliqués (tourisme, environnement, agriculture, intérieur et développement local, culture, patrimoine, collectivités locales,...) au développement du tourisme écologique ;
 - de faciliter l'intervention des instances naturellement et légalement chargées de distribuer, dans la phase de réalisation des projets, les autorisations, les crédits, les subventions, et d'en assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation.
- c) La régionalisation progressive vers les Commissariats régionaux au tourisme (CRT) des missions précédentes
- d) La création au sein de la Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie (FTH) d'une structure chargée d'encadrer les promoteurs et de défendre leurs intérêts spécifiques, compte tenu des différences substantielles entre les modes d'hébergement et de commercialisation des unités d'écotourisme et ceux des unités classiques « balnéaires » ou d'affaire
- e) L'élaboration d'une procédure de certification (avec label éventuel) de la conformité des projets d'écotourisme avec les objectifs nationaux : préservation et mise en valeur des ressources naturelles, création de revenus et d'emplois pour les populations locales et rurales

III-2 Accompagnement du développement de l'offre de tourisme écologique

Les actions proposées relèvent de plusieurs départements ministériels et des collectivités territoriales :

- a) Organisation par l'UDET de consultations régionales ouvertes pour recueillir l'avis des populations, administrations et associations locales, leurs idées, leurs suggestions et arriver à redéfinir de manière précise les potentiels régionaux
- b) Au niveau de la région :
 - examen et approbation des potentiels et plans programmes de développement de l'écotourisme
 - coordination des projets publics d'amélioration des infrastructures en vue de faciliter le travail des opérateurs d'écotourisme (balisage de pistes forestières et équestres, signalisations routières, aménagement de parcs, aménagement de sites et aires de repos,...)
 - approbation et distribution des aides régionales spécifiques que la législation prévoira au bénéfice des promoteurs privés d'écotourisme
- c) Au niveau de la Direction générale des forêts, généralisation des plans de gestion des parcs nationaux et réserves naturelles permettant, d'après la loi sur les concessions, d'ouvrir largement au secteur privé la gestion des équipements publics dans ces sites et la création de moyens d'accueil de la clientèle
- d) Révision de la règle de réservation à de stricts usages de production agricole des bâtiments de ferme et autorisation aux possesseurs de terres agricoles de construire des

bâtiments à usage d'hébergement touristique (gîtes ruraux, hôtels de charme), en complément à leurs activités agricoles

III-3 Aides au financement

Les actions proposées portent sur l'amélioration des dispositifs existants et sur la création d'instruments de financement complémentaire :

- a) Optimisation de dispositifs d'aides actuels pour les adapter aux spécificités des projets d'écotourisme :
 - révision à la baisse (10 au lieu de 40) du seuil minimum de lits par unité d'hébergement éligible aux primes touristiques ;
 - augmentation de la prime à 15% au lieu de 6% ;
 - extension au secteur du tourisme des financements de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) ;
 - assouplissement des critères d'accès à la BTS et au fonds de l'emploi 21-21, entre autres le critère minimum du « certificat d'aptitude professionnelle », certains métiers de l'écotourisme ne faisant pas l'objet de formations professionnelles spécifiques ;
 - accès des projets d'écotourisme aux aides au développement régional préférentiel, avec révision de la liste des délégations bénéficiant des taux de 25% et de 30% pour les nouveaux promoteurs.
- b) Création d'un fonds spécial dédié à l'écotourisme
Un fonds spécial de développement de l'écotourisme (FOSDEC) permettra de renforcer les dispositifs en place. Le fonds pourrait être alimenté par des dons ou des prêts à des conditions avantageuses. Une étude complémentaire devrait étayer sa justification, ses ressources et ses procédures de fonctionnement.
- c) Inscription dans les budgets publics de financements pour la réalisation préalable ou concomitante des infrastructures, équipements et services publics en complément et en appui aux projets privés (aménagement de routes et pistes, des centres de documentation, d'accueil...) ; ces aménagements seront compatibles avec les principes de l'écotourisme et intégrer les soucis de protection de l'environnement, avec soumission de ces projets à des études d'impact.

III-4 Procédures d'agrément et de contrôle

Afin d'assurer le succès aux montages de projets d'écotourisme et d'éviter d'éventuels découragements dus à la lourdeur des procédures administratives, il été proposé de scinder la **procédure d'agrément** en trois étapes (au lieu de 6 actuellement pour les projets touristiques) :

- a) Accord de principe : examiner l'idée du projet (localisation, site, composantes du projet, clientèle visée, estimation des retombées sociales, économiques et environnementales)
- b) Agrément technique et architectural : étude de faisabilité technique y compris l'étude d'impact environnemental
- c) Agrément du montage financier (accord définitif) : sur la base de l'étude détaillée de la faisabilité financière.

L'agrément sera octroyé, sur proposition de l'UDET, par une commission mixte composée de représentants de la structure de tutelle (Tourisme et ONTT) et des représentants des Ministères de l'Environnement et du Développement Durable (ANPE), de l'Agriculture (et de la DGF), des Collectivités locales et de la Culture, ainsi que du Ministère de l'Intérieur.

La **mise en exploitation** des projets d'écotourisme sera soumise à deux types de contrôles :

- a) Contrôle préalable des constructions et aménagements : par l'ONTT, le MEDD et la DGF (cas des forêts et parcs)

- b) Contrôle de l'exploitation : qualité des services et des produits et conformité aux normes (hébergement et restauration, sécurité, impact sur l'environnement) ; ces contrôles seront réalisés par la tutelle (ONTT), l'ANPE, les collectivités locales et les représentants du ministère de l'Intérieur pour les aspects sécuritaires.

III-5 Sensibilisation et promotion

L'information, l'éducation et l'interprétation sur les principes et les objectifs de l'écotourisme sont indispensables à son essor, avec accents mis sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel, sur l'apport des populations locales à la réussite des projets et sur l'apport de revenus à ces populations.

Le programme de sensibilisation préconisé touchera trois catégories d'acteurs :

- a) Grand public (notamment clientèle nationale potentielle)

Vulgarisation à l'intention de la clientèle nationale du concept d'écotourisme, de son mode de mise en pratique, de sa contribution à l'essor des régions et de ses retombées positives sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel.

Diffusion d'informations sur les produits existants en Tunisie et les potentialités offertes :

- portail web dédié à l'écotourisme (action promotionnelle),
- organisation et animation de campagnes de sensibilisation à la télévision et à la radio
- productions de dépliants, d'affiches et de manuels à l'intention des écoliers et lycéens.

- b) Populations locales

Sensibilisation au concept de l'écotourisme et à ses retombées potentielles, à la valeur de l'environnement naturel et socioéconomique :

- organisation périodique de rencontres avec les populations locales dans les différentes régions du pays, à raison de six rencontres par an sur une période de cinq (5) ans
- production et diffusion de brochures, dépliants, reportages et films
- visites d'expériences étrangères similaires.

- c) Administration et professionnels

Organisation périodique de journées d'information dans les principales régions du pays (environ une douzaine), participation d'agents de l'administration et de professionnels du tourisme à des manifestations internationales sur l'écotourisme, visite d'expériences étrangères similaires.

Les actions de promotion préalables à la commercialisation des produits de l'écotourisme porteront sur la promotion de l'image des régions et de leurs spécificités naturelles, la communication sur la diversité des paysages et des cultures locales, la diversification des messages en fonction de clientèles ciblées, la diversification des supports de communication, la mutualisation des efforts des acteurs et des opérateurs.

Elles relèvent de deux niveaux :

- a) Institutions nationales

Ces actions relèvent des structures centrales de l'ONTT, du MEDD et du MARH. Elles ont pour rôle d'informer, de valoriser le patrimoine national, de souligner les spécificités et l'universalité, et de le positionner à l'international :

- Faire l'inventaire de toutes les expériences d'écotourisme

- Concevoir et animer un portail web dédié à l'écotourisme en Tunisie, qui sera référencé dans les sites spécialisés connus et reconnus
- Constituer des dossiers de presse sur les régions et les terroirs
- Communiquer sur des efforts de la Tunisie en matière de protection de l'environnement, sur la richesse naturelle du pays et sur sa politique de développement durable
- Accompagner les opérateurs d'écotourisme dans la démarche de certification et de labellisation

b) Opérateurs

Un produit d'écotourisme est assez généralement constitué d'une mosaïque de services et de produits subsidiaires offerts plusieurs opérateurs d'une région ou d'une localité (hébergement, transport, visites guidées, etc.). La concertation et le groupement de ces opérateurs est essentielle pour établir des programmes efficaces de communication et de promotion.

Les actions à mener en commun (GIE ou association) seront :

- Contribuer au contenu des messages promotionnels sur des richesses locales via sites Internet, reportages télé, radio, participation aux foires et salons spécialisés, accueil de journalistes nationaux et étrangers
- Adhérer à des chartes internationales de développement durable
- Établir des partenariats avec les agences de voyages tunisiennes
- Établir des conventions avec les opérateurs étrangers de tourisme spécialisés
- Mettre en place des labels pour garantir la qualité des produits et des services

III-6 Formation

Les produits de l'écotourisme sont fournis par des opérateurs et professionnels dont les métiers et pratiques diffèrent en grande partie des ceux du tourisme « classique ». Des formations spécifiques, théoriques ou de terrain, initiales ou complémentaires, sont en conséquence nécessaires. Les formations préconisées concernent trois catégories d'intervenants :

a) concepteurs et promoteurs des activités d'écotourisme

- établissement d'un partenariat avec une structure de formation ou une institution universitaire spécialisée (tourisme, écologie, économie)
- conception d'un support pédagogique en partenariat avec les professionnels du domaine orienté vers deux objectifs majeurs : identification d'un atout naturel vendable, sa valorisation dans le cadre d'un projet rentable,
- organisation de cycles périodiques de formation,
- accompagnement des professionnels formés dans la conception de projets pilotes et la connaissance du marché et de ses tendances (offre, demande, normes, réglementations...)

b) corps de métiers professionnels dans l'écotourisme

- identification préalable des centres de formation et des institutions spécialisées pouvant être impliquées dans l'écotourisme (équitation, sports de montagne, observation de la nature, ornithologie, etc.)
- adaptation des objectifs et contenus des formations dispensées aux impératifs de l'écotourisme
- identification des bénéficiaires potentiels d'après les programmes régionaux de développement de l'écotourisme
- organisation de séjours de formation de terrain dans des régions ou sur des sites abritant des expériences réussies d'écotourisme (y compris à l'étranger)

- c) employés de l'administration
- identification et dénombrement des agents chargés de développer, instruire et contrôler les projets d'écotourisme et de remplir leur rôle de facilitateur, d'encadreur et de protecteur de l'environnement
 - organisation de formations de courtes durées organisées en partenariat avec les professionnels de l'écotourisme et orientées vers trois objectifs: les enjeux du développement de l'écotourisme, la connaissance de la limite des milieux naturels et les modalités de leur sauvegarde, la connaissance des contraintes et des défis de l'écotourisme et les moyens de les surmonter.

ÉTUDE STRATÉGIQUE DE PROMOTION DE L'ÉCOTOURISME EN TUNISIE

IV IMPLICATIONS BUDGÉTAIRES

Les budgets estimatifs donnés ici ne comprennent pas les coûts d'aménagements publics (routes, pistes, forêts, sites) – qui seront inclus au fur et à mesure dans les budgets d'investissement des départements techniques concernés et qui sont non déterminables aujourd'hui – non plus que les coûts de conception, de réalisation et de commercialisation des produits de l'écotourisme – à la charge des promoteurs. Ils se limitent aux dépenses ordinaires ou extraordinaires liées au lancement de la stratégie nationale et que la puissance publique prendrait en charge à ce titre. L'impact des aides, subventions, primes, exonérations, etc prévues par la législation (adaptée à l'écotourisme) ou provenant du FOSDEC n'est pas non plus compris dans cette estimation.

Année	1	2	3	4	Cumul 4 ans
Budgets ordinaires					
Institutions	100 000 DT	60 000 DT	40 000 DT		200 000 DT
Promotion	170 000 DT	130 000 DT	90 000 DT	50 000 DT	440 000 DT
Sensibilisation	100 000 DT	50 000 DT	40 000 DT	40 000 DT	230 000 DT
Formation	30 000 DT	20 000 DT	20 000 DT		70 000 DT
Sous-total	400 000 DT	260 000 DT	190 000 DT	90 000 DT	940 000 DT
Budgets spéciaux					
Institutions	220 000 DT	110 000 DT	80 000 DT	40 000 DT	450 000 DT
Promotion	100 000 DT	50 000 DT	40 000 DT	30 000 DT	220 000 DT
Sensibilisation	100 000 DT	40 000 DT	30 000 DT	30 000 DT	200 000 DT
Formation	100 000 DT	90 000 DT	50 000 DT	50 000 DT	290 000 DT
Sous-total	520 000 DT	290 000 DT	200 000 DT	150 000 DT	1 160 000 DT
Ensemble					
Institutions	320 000 DT	170 000 DT	120 000 DT	40 000 DT	650 000 DT
Promotion	270 000 DT	180 000 DT	130 000 DT	80 000 DT	660 000 DT
Sensibilisation	200 000 DT	90 000 DT	70 000 DT	70 000 DT	430 000 DT
Formation	130 000 DT	110 000 DT	70 000 DT	50 000 DT	360 000 DT
Total général	920 000 DT	550 000 DT	390 000 DT	240 000 DT	2 100 000 DT

Dans l'hypothèse d'un développement plus rapide des projets d'écotourisme, une partie des dépenses de promotion et de sensibilisation pourraient être réduites en montant et en durée, avec comme résultat une dépense totale de seulement 1,6 million de dinars au lieu de 2,2 millions de dinars

V FEUILLE DE ROUTE

Certaines des actions proposées ont un caractère de nécessité préalable ou une priorité de réalisation : la feuille de route qui suit est proposée.

1. Validation et adoption des propositions de l'étude
2. Élaboration d'une note pour le Gouvernement (Conseil interministériel) pour préparer la mise en place officielle du processus de développement
3. Formalisation et adoption des mesures législatives et réglementaires
4. Mise en place de la structure opérationnelle de promotion et d'agrément des projets (Unité de développement de l'écotourisme « UDET »)
5. Recensement des projets en cours et résolution de leurs problèmes fonciers, financiers et réglementaires
6. Organisation des premières consultations régionales